

Politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention

Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER réaffirme son attachement à la politique contractuelle territoriale, dont le Conseil régional s'apprête à lancer un nouveau cycle. Par cette politique volontariste, dont les fondamentaux sont conservés, le Conseil régional accompagne le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les orientations stratégiques portées dans Néo Terra et les schémas régionaux. Véritable plus-value des contrats de développement et de transition, la convergence des stratégies régionales et des ambitions locales doit pleinement guider leur élaboration.

S'il est conscient des contraintes budgétaires, le CESER demande à la Région de maintenir son niveau d'engagement auprès des territoires, a minima sur les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle. Le soutien à l'ingénierie territoriale est, en particulier, indispensable pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets locaux.

Rééquilibrage territorial, transitions sociales et environnementales, mais aussi contraintes budgétaires doivent inviter le Conseil régional à cibler encore davantage sa politique contractuelle pour en conforter l'efficacité. Les contrats de développement et de transitions gagneraient ainsi à être plus fortement priorités sur les territoires à enjeux et sur les transitions.

La Région met en œuvre, depuis 2018, une politique de coopération avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Le nouveau cycle de contractualisation avec les 53 territoires identifiés qui s'ouvre en 2026 reprend les principaux fondamentaux de la politique territoriale régionale.

Les contrats de développement et de transitions, cadres privilégiés de la coopération entre la Région et les territoires

Des contrats au croisement des stratégies régionales et des enjeux locaux

Avant de s'attacher aux évolutions proposées ou souhaitables pour cette nouvelle étape de la coopération avec les territoires, le CESER tient au préalable à réaffirmer son attachement à la politique volontariste de contractualisation territoriale proposée par la Région. Celle-ci constitue en effet un levier central d'accompagnement des initiatives et projets des territoires, en lien avec les orientations stratégiques

régionales que constituent, entre autres, la feuille de route *Néo Terra* et le SRADDET¹. Au-delà de l'accompagnement régional proprement dit, les contrats de développement et de transitions ont ainsi pour intérêt :

- d'offrir un cadre privilégié de dialogue pour partager des enjeux et projets, d'engager une coopération entre la Région et les territoires ;
- d'orienter les territoires vers les dispositifs régionaux mobilisables. Dans cette perspective, il pourrait être judicieux d'explicitier plus précisément l'architecture globale de la démarche proposée aux territoires, qui repose sur un double levier : la mobilisation des différentes politiques sectorielles de la Région, complétées par les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle territoriale déclinés dans le règlement d'intervention ;
- de contribuer à la territorialisation de l'action régionale, en apportant une réponse adaptée aux enjeux de développement locaux, prenant en compte les spécificités et besoins exprimés par les territoires.

Cette convergence des orientations stratégiques régionales et des ambitions locales constitue pour le CESER la véritable plus-value des contrats de développement et de transitions. Elle doit ainsi être posée comme un préalable indispensable de la négociation des contrats. C'est à cette condition que ces contrats de développement et de transitions permettront véritablement de lier les objectifs des politiques régionales et les stratégies et spécificités des territoires.

L'importance du soutien à l'ingénierie

La Région continuera, au titre de la politique contractuelle, de soutenir l'ingénierie dans les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le CESER partage l'analyse régionale : les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chances de se développer. La capacité à faire émerger et à conduire ou accompagner des projets de développement est en effet étroitement dépendante des moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Le CESER relève toutefois que le contexte budgétaire national et régional conduira la Région à « cibler plus encore son soutien et prioriser son action à destination des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique ». Si elle maintient son accompagnement en 2026, elle proposera aux territoires « de travailler la trajectoire 2027 et 2028 en priorisant l'accompagnement régional ». De fait, alors qu'elle soutenait jusqu'à 2,5 ETP au titre de la précédente contractualisation, elle ne sera en mesure que d'accompagner que de 1,5 ETP (territoires en vulnérabilité intermédiaire) à 2 ETP (territoires en forte vulnérabilité) en 2027-2028.

Le CESER est conscient des contraintes budgétaires imposées à la Région, désormais conduite à arbitrer entre ses dispositifs d'intervention pour préserver ses équilibres financiers. Il considère toutefois que la Région devrait, au moins sur les dispositifs propres de la politique contractuelle territoriale et notamment sur le soutien à l'ingénierie, maintenir son niveau d'intervention antérieur. A défaut, il sera encore plus difficile de faire émerger et d'accompagner les projets des territoires et, plus largement, d'encourager le rééquilibrage territorial placé, à juste titre, au cœur du SRADDET.

L'ouverture de la démarche aux acteurs socio-économiques locaux

Le CESER, dont la Commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » est mobilisée sur le thème des mécanismes de dialogue mis en place par le Conseil régional dans différents domaines d'intervention, apprécie la volonté exprimée d'une lecture partagée des enjeux et diagnostics des territoires et une gouvernance élargie, par l'ouverture des comités de pilotage aux acteurs socio-économiques locaux.

Dans le même esprit, il salue la prise en compte dans le règlement d'intervention, de la dimension collective et participative comme élément d'appréciation qualitative des projets et l'intégration des objectifs de dialogue citoyen et de co-construction dans plusieurs volets de ce règlement.

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
Avis – Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER salue le lancement d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires, reprenant les fondamentaux des programmations antérieures. Par sa politique contractuelle volontariste, le Conseil régional accompagne le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec ses orientations stratégiques. Véritable plus-value des contrats de développement et de transitions, la convergence des stratégies régionales et des ambitions locales doit être réaffirmée et ainsi être posée comme un préalable indispensable de la négociation des contrats. Le CESER relève par ailleurs avec intérêt l'ouverture de la démarche aux acteurs socio-économiques locaux.

L'Assemblée socioprofessionnelle régionale note que le soutien à l'ingénierie, indispensable pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, est maintenu, mais sera priorisé en 2027-2028. S'il est conscient des contraintes budgétaires, le CESER demande à la Région de maintenir son niveau d'engagement auprès des territoires, *a minima* sur les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle.

Un accompagnement régional à prioriser davantage sur les territoires à enjeux et les transitions

Répondant à la diversité des besoins exprimés par les territoires, les contrats de développement et de transitions mobilisent un large panel de thématiques en lien avec les politiques régionales. Au titre de la contractualisation 2023-2025, 1 900 projets ont été soutenus, pour un soutien régional à hauteur de 224 millions d'euros. Les projets sont variés, et concernent notamment la valorisation du patrimoine et la création d'équipements culturels, la revitalisation de centres-villes et centres-bourgs, les maisons de santé pluriprofessionnelles, la réhabilitation de friches, les logements sociaux, mais aussi l'environnement, le tourisme, l'énergie, l'économie sociale et solidaire...

Alors que les contraintes budgétaires conduisent le Conseil régional à réinterroger et cibler ses actions, la priorisation des contrats apparaît nécessaire pour en renforcer la portée, invitant à aller parfois plus loin que ce qui est déjà envisagé dans le projet de délibération. Les contrats de développement et de transitions doivent ainsi être priorisés :

- **sur les territoires à enjeux** : le Conseil régional souhaite faire du développement des espaces ruraux une ambition centrale de sa politique contractuelle territoriale. Le CESER partage cette orientation, l'accompagnement des territoires ruraux étant au cœur des enjeux de développement et de cohésion sociale et territoriale. A ce titre, la nouvelle programmation fait passer de 20 à 30 % le seuil minimum de soutiens financiers à destination des territoires ruraux pour chaque contrat.

La politique contractuelle territoriale s'adresse à tous les territoires néo-aquitains. Pour autant, le Conseil régional réaffirme, à juste titre, sa volonté de cibler son action vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique : à ce titre, seuls ces territoires peuvent bénéficier du soutien à l'ingénierie ; les taux de soutien du règlement d'intervention sont également modulés en fonction du degré de vulnérabilité des territoires. Cette logique de différenciation du soutien régional devrait plus largement irriguer les dispositifs d'intervention relevant des politiques sectorielles mobilisées au titre des contrats de territoire.

Le CESER regrette par ailleurs que la problématique des quartiers de la politique de la ville, présentant de fortes vulnérabilités, ne soit pas suffisamment identifiée dans le document, alors que la Région s'est positionnée comme un acteur de la politique de la ville. Il note toutefois avec intérêt que dans les villes centres de plus de 50 000 habitants ne présentant pas ou peu de vulnérabilité socio-économique, le règlement d'intervention priorisera l'intervention régionale sur ces quartiers.

- **sur les transitions** : la politique contractuelle 2026-2028 a, comme objectif majeur, « [d'] embarquer l'ensemble des territoires vers les transitions ». La synthèse du projet de délibération l'indique à juste titre, « notre société traverse des crises multiples : fracture sociale, fracture territoriale, transition démographique, coût de l'énergie, défi climatique » auxquelles les territoires peuvent apporter des solutions. Le CESER ajouterait toutefois l'effondrement de la biodiversité aux crises déjà identifiées. Dans le même sens, il invite le Conseil régional à faire référence à l'approche globale et transversale de toutes les santés, humaine, animale et végétale, mise en avant dans *Néo Terra*.

Le CESER partage l'approche régionale : portant une vision stratégique et transversale, les contrats de territoire constituent en effet un outil privilégié pour mobiliser les territoires autour des enjeux de transition environnementale et sociale déclinés dans la feuille de route *Néo Terra*.

Alors que les enjeux des transitions deviennent de plus en plus pressants, la contractualisation 2026-2028 doit permettre de franchir un cap par rapport à la programmation précédente. Les contrats de développement et de transition 2023-2025 avaient déjà pour objectif de renforcer l'intégration des transitions dans les projets accompagnés. Sur cette période, seulement 54 % des projets ont intégré au moins l'une des onze ambitions de *Néo Terra*. Pour le CESER, il est indispensable d'amplifier la prise en compte des enjeux des transitions. Dans cette perspective, le CESER demande que chaque projet accompagné intègre ces enjeux et s'inscrive ainsi dans au moins l'une des désormais six ambitions de *Néo Terra*.

L'enjeu du rééquilibrage territorial, l'urgence des transitions à impulser et à accompagner, mais aussi un cadre budgétaire plus contraint, invitent à cibler plus précisément la politique contractuelle régionale pour en permettre la pleine efficacité. Le CESER appelle ainsi le Conseil régional à renforcer la priorisation des contrats de développement de territoire autour :

- **des territoires à plus forts enjeux : la différenciation des interventions selon le degré de vulnérabilité socio-économique des territoires devrait ainsi être renforcée, en irriguant plus largement les politiques régionales mobilisées dans les contrats de développement et de transitions ;**
- **des enjeux de transition sociale et environnementale, dont l'intégration dans les contrats doit être amplifiée. A ce titre, le CESER recommande que chaque projet accompagné s'inscrive dans au moins l'une des ambitions de *Néo Terra*.**

■

Le CESER réaffirme en conclusion l'importance d'un suivi, et idéalement d'une évaluation², de la politique contractuelle territoriale, et notamment des évolutions apportées en 2026-2028. Au-delà des éléments de bilan quantitatifs et la production de ressources territoriales par la DATAR régionale, le CESER appelle à une approche plus qualitative dans le suivi et l'évaluation de la démarche, susceptible d'apporter des enseignements utiles au moment de préparer la contractualisation suivante. L'appréciation de la convergence des orientations régionales et des stratégies et projets des territoires devrait en constituer un élément important.

■

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

Avec la contribution de la commission 5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteur : Rima CAMBRAY

■

Vote sur l'avis du CESER
Politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention

162 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

² Ce qui implique de déterminer dès à présent les objectifs de la démarche et les indicateurs associés.
Avis – Séance plénière des 26 et 27 mars 2026